

3 Histoire de la grève, la grève dans l'histoire

Par Renée DRESSE et Florence LORIAUX (Historiennes, CARHOP asbl)

Loin d'être un enjeu purement contemporain, la grève s'inscrit depuis des siècles, voire des millénaires, dans la nécessité, pour différent.e.s acteur.rice.s, de se positionner sur l'échiquier socio-politico-économique et d'y réaffirmer leur place et leur rôle. En grève, faire grève, coalition, débrayage, arrêt..., le vocabulaire est assez varié pour désigner un mouvement, défini en règle générale, de nos jours, comme étant « *la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles auxquelles l'employeur refuse de donner satisfaction* ». C'est dans cet esprit que nous présenterons des cas de grèves à caractère économique et social mais aussi politique, car la connotation politique n'est jamais très loin et influence les enjeux en cours. Étudier les mouvements de grève dans l'histoire nécessite de se pencher sur d'autres vocables prenant en compte des mouvements de résistance et d'opposition dans les rapports sociaux. Pour identifier ces mouvements à travers l'histoire, il faut aussi savoir s'intéresser à des expressions comme émeute, fronde, sédition, rébellion, révolte ou émotions populaires... et aux moyens mis en œuvre pour arrêter le travail. Ainsi, avec la révolution industrielle, les mouvements de grève se multiplient en déployant de nombreuses formes étudiées au sein de typologies mises en place avec le développement de l'outil statistique au XIX^e siècle. On y distingue ainsi grève perlée, grève surprise, grève sauvage, grève tournante, grève du zèle, grève solidaire, grève limitée, grève illimitée, grève avec occupation, grève générale, grève internationale, grève de la faim... pour ne citer que ces quelques exemples.

Il n'est guère réaliste de prétendre s'intéresser à l'ensemble des conflits présentant une grande variété de situations tant dans le temps que dans l'espace. Nous avons choisi, après avoir présenté le concept, d'évoquer quelques cas de grèves, ici et ailleurs, hier et aujourd'hui, qui semblent exemplatifs des moyens d'action mis en œuvre pour obtenir satisfaction.

En grève depuis les débuts de l'histoire

Depuis la plus haute Antiquité, nombreux sont les témoignages relatifs à des travailleur.euse.s revendiquant de meilleures conditions de travail (en termes de temps, de salaire, de dénonciation de la pénibilité des tâches effectuées...) et n'ayant comme autre moyen de se faire entendre que la mobilisation et l'organisation de grèves. Ainsi en témoigne l'action d'artisans d'élite de Deir el-Medineh (Égypte) qui, chargés de la construction des tombeaux des pharaons sous le règne de Ramsès III (1217-1155 avant J.-C.), organisent un *sit-in* dans la vallée des Rois afin de réclamer le paiement des salaires en retard¹.

Durant la période médiévale, des conflits sont liés à la question du temps de travail comme, par exemple, en 1272, lorsque les chevaliers d'Hugues III, roi de Chypre et de Jérusalem, refusent d'accomplir le « service d'ost », estimant avoir déjà mené suffisamment de

1. Pierre GRANDET, « Les grèves de Deir-el-Médinéh », in Michel MOLIN (dir.), *Les régulations sociales dans l'antiquité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 87-96.

combats au cours de l'année pour leur suzerain. D'ailleurs, « *du XIV^e au XV^e siècle, on peut repérer des conflits qui portent clairement sur la remise en cause de la définition du temps de travail, notamment à propos des horaires quotidiens de la journée ouvrée ou des temps de pause* »². Mais on rencontre également des conflits liés à la suppression de droits ou en révolte contre l'ordre féodal. Un autre exemple significatif, dans la durée et dans les résultats, est le « Grand Tric » de Lyon (de l'allemand Streik - grève -) : en avril 1539, et durant trois mois, toutes les imprimeries sont à l'arrêt, les ouvriers typographes s'étant mis en grève à la suite de la perte de leur pouvoir d'achat et des suppressions d'acquis au travail. Le mouvement, qui fera effet boule de neige sur Paris, s'achèvera avec la reconnaissance des revendications.

Si ces mouvements sont quelque peu oubliés, d'autres en revanche s'inscrivent durablement dans le vocabulaire. Ainsi, les manifestations des Gilets Jaunes sont assimilées (et de manière souvent péjorative) aux grandes manifestations paysannes au caractère antinobiliaire qui frappent l'Europe dès le XIV^e siècle : les Jacques.

Le terme luddisme fait référence à un mouvement né en Angleterre au début du XIX^e siècle dans le contexte de développement du libéralisme économique et d'industrialisation galopante. Des artisan.e.s s'attaquent aux machines textiles qui privent des milliers de travailleur.euse.s de leur emploi. Le mouvement est certes lié à la problématique socio-économique anglaise, mais dans d'autres villes d'Europe (comme par exemple à Lyon, à Rouen, à Verviers...), des actions de destruction de machines similaires concentrent la colère ouvrière face à cette nouvelle concurrence. Si le terme est encore utilisé pour désigner (et toujours de manière péjorative) les opposant.e.s aux nouvelles technologies³, les angoisses de l'homme face à

son éventuel remplacement par la machine n'en sont pas moins réelles quel que soit le siècle dans lequel on se situe.

Vers une transnationalisation du soutien

Les arrêts de travail sont souvent localisés dans une entreprise, dans une région, dans un secteur d'activités... mais, alors que dans la plupart des pays, le fait de faire grève est passible de lourdes peines et/ou d'amendes (et cela l'est encore aujourd'hui avec le système d'astreintes), certains groupements professionnels tentent de s'organiser afin de se soutenir les uns, les autres dans un réseau transnational. C'est le cas de la tentative de l'association des Chevaliers du Travail⁴ créée aux États-Unis au milieu du XIX^e siècle, engendrée par le besoin de la classe ouvrière de contrebalancer la puissance, chaque jour croissante, du capital. Le principe est d'établir des organisations de solidarité, pour permettre aux ouvrier.ère.s non qualifié.e.s, rejeté.e.s des groupements de métiers où se repliaient jalousement les seul.e.s ouvrier.ère.s qualifié.e.s, de se regrouper afin de se défendre autrement que par le traditionnel recours à l'émeute. La création d'une organisation ouverte à tou.te.s les ouvrier.ère.s, aux non qualifié.e.s comme aux professionnel.le.s, sans discrimination de race ou de sexe, est donc un événement d'une importance capitale qui a laissé son empreinte et influencera la vie syndicale américaine pendant un demi-siècle avant de s'étendre en Europe. En Belgique, l'Ordre des Chevaliers du Travail touche diverses catégories socio-professionnelles, comme les verriers, les mineurs, les métallurgistes de la région de Charleroi et de la Basse Sambre. Cette organisation s'implante également à Bruxelles, chez les gantiers, les mégissiers, les teinturiers en peaux, les passementiers, les mouleurs, les modeleurs en bois, les confiseurs, les ferblan-

2. Corinne MAITTE et Didier TERRIER, « Conflits et résistances autour du temps de travail avant l'industrialisation », *Temporalités*, 13 décembre 2012 (en ligne) <http://journals.openedition.org/temporalites/2203> ; DOI : 10.4000/temporalites.2203 (consulté le 24 août 2019).

3. Vincent BOURDEAU, François JARRIGE et Julien VINCENT, *Les luddites. Bris de machines, économie politique et histoire*, Éditions é®e, Alfortville, 2006 ; Vincent BOURDEAU, François JARRIGE

et Julien VINCENT, « Le passé d'une désillusion : les luddites et la critique de la machine », *Actuel Marx*, 2006, 39 (1), p. 145-165.

4. Florence LORIAUX, *Jean Caeluwaert (1846-1918) : de la fosse à l'hémicycle : essai de biographie familiale*, Mémoire de licence en histoire, Louvain-la-Neuve, UCL Faculté de Philosophie et Lettres, 1990.

tiers, les coupeurs de poils et les mécaniciens.... Tandis que dans la région liégeoise, on trouve des Chevaliers à Herstal chez les mouleurs de fonte, et à Grivegnée chez les mécaniciens.

Les verriers sont les premiers en Belgique à entrer en contact avec l'Ordre et les premiers à y adhérer. Cette adhésion s'explique généralement par le caractère particulier des conditions propres à l'industrie verrière : le caractère international du marché, les fluctuations internationales de la main-d'œuvre, l'action de la concurrence étrangère qui poussent les verriers à s'unir en une organisation internationale. C'est ainsi que l'Union verrière américaine, qui est en grève, reçoit de l'Union belge une importante aide financière, marquant ainsi le désir de voir les verriers du monde entier s'unir pour la défense



Assemblée de l'Ordre des Chevaliers du Travail, dans *l'Actualité*, supplément au *Journal de Charleroi*, 1903 (collection privée).

de leurs intérêts professionnels. Quand, en avril 1884, l'Union belge entre à son tour en conflit avec le patronat, l'Assemblée des verriers à vitre de Pittsburgh (Pennsylvanie), affiliée aux Chevaliers du travail, envoie ses représentants chargés de soutenir la grève, organiser l'émigration et rattacher le groupement belge aux Knights of Labour.

À partir de 1889, les différentes associations belges appartenant à l'Ordre manifestent leur mécontentement vis-à-vis de l'organisation américaine. Leurs réclamations sont introduites auprès de l'Assemblée Générale de l'Ordre à Indianapolis, mais elles ne reçoivent jamais de réponse. Parmi les plaintes déposées, il y a celle

des mineurs qui protestent de la non-assistance des Américains lors de la grève du charbonnage d'Amercœur. L'Ordre a refusé d'intervenir et de prêter son appui financier aux grévistes parce que ces derniers ne sont pas en ordre de cotisation et qu'ils n'ont pas demandé l'autorisation préalable pour déclencher la grève. De même, les métallurgistes de Couillet n'ont reçu aucun secours lors de la grève qu'ils ont menée en octobre 1888. En outre, les Knights of Labour américains sont éprouvés durant cette période par une crise importante. L'ensemble de ces conditions pousse les chevaliers belges à la désaffiliation, décidée en septembre 1889. Les mineurs, les métallurgistes et les verriers, constituant tous les groupes du bassin de Charleroi et de la Basse Sambre, décident de fonder une association distincte des Chevaliers d'Amérique sous la dénomination des Chevaliers du travail belges. Dès cet instant, l'organisation belge acquiert son autonomie. Cette sécession n'est pas un événement accidentel mais résulte de la pleine et entière volonté des Chevaliers belges, notamment parce que les buts des Chevaliers américains sont essentiellement économiques et sociaux, mais qu'ils ne font pas de politique. Aussi, les Chevaliers belges, jugeant illusoire la possibilité de circonscrire dans des limites purement économiques l'action ouvrière, estiment préférable de se rendre totalement indépendants et de porter la lutte sur tous les fronts de l'activité sociale. Mais c'en est fini du rêve de la mise sur pied de ce mouvement transnational.

Le 1^{er} Mai : de la grève au jour férié : un mouvement qui s'internationalise

Symbole de la répression patronale et des luttes ouvrières, le 1^{er} mai trouve ses racines à Chicago en mai 1886. Revendiquant la journée des huit heures, 350.000 ouvrier.ère.s en grève se rassemblent au sein de manifestations organisées dans les principales villes du pays. La mort de deux manifestants tués par la police le 3 mai incite les leaders du mouvement à organiser une manifestation de protestation. Si cette dernière débute dans le calme, une bombe est jetée sur

les forces de l'ordre, entraînant un mouvement de répression impitoyable. Parmi les centaines de personnes arrêtées, sept d'entre elles sont condamnées à mort. En 1889, en souvenir des martyrs de Haymarket, la II^e Internationale socialiste fait du 1^{er} mai, la manifestation internationale de la journée des huit heures. Alors que cette réduction du temps de travail est finalement obtenue en Belgique en 1921, il faut attendre 1946 pour que le 1^{er} mai (devenu la fête du travail) soit inscrit comme un jour férié légal.

Avant 1914 : quand les travailleurs belges luttent dans un cadre répressif

La période avant 1914 est marquée par les dispositifs juridiques répressifs, punissant tout fait de grève. Bien que la Constitution belge de 1831 garantisse la liberté d'association (article 20), le Code pénal interdit et punit toute coalition (association) tant patronale qu'ouvrière. Sa révision en 1867 met un terme à ces dispositions. La coalition n'est plus interdite. Néanmoins, un nouvel article est introduit : l'article 310 qui sanctionne tout.e meneur.euse de grève, autrement dit l'ouvrier.ère, d'amende et/ou de peine de prison. Pourtant, malgré cette épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes, les ouvrier.ères font grève. En l'absence d'un mouvement ouvrier, ces coalitions sont longtemps peu, voire pas du tout, organisées. Elles naissent sous le coup de l'émotion, de la colère, de la frustration, et sont rapidement réprimées. Le plus souvent, une fois l'action menée, la coalition cesse d'exister. D'autres par contre considèrent l'action comme un tremplin pour créer une organisation : c'est le cas de l'Association libre des compositeurs typographes de Bruxelles, fondée en janvier 1842 « *dans le but légal de prémunir tous les membres contre les abus injustes et illégaux de la part des maîtres-imprimeurs* ». Son origine est le licenciement, en décembre 1841, de onze compositeurs du journal *Le Globe* qui s'opposent à une diminution de salaire. Aussitôt deux cents compositeurs venus des différents ateliers d'imprimeries de la capitale, se rendent à la réunion convoquée par les onze licenciés. L'idée de créer



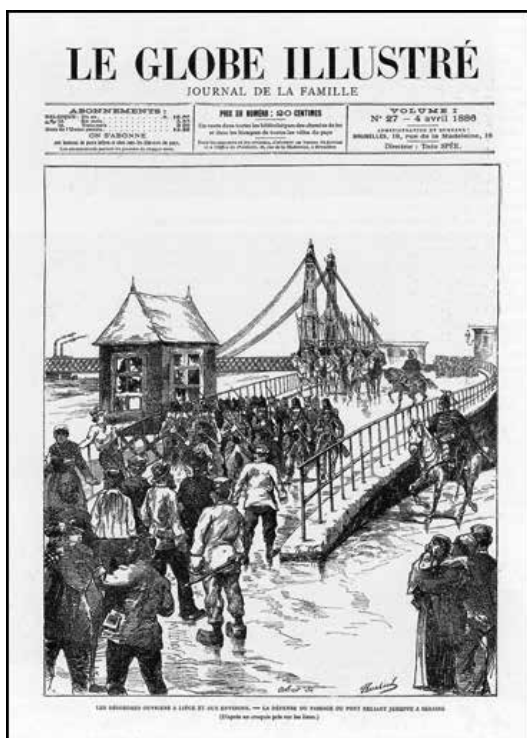
Une du journal *L'Action démocratique*, 23 avril 1913 (KUL, Fonds Vervloet-Henderick).

une association est lancée et concrétisée dans la foulée⁵.

Avant la Première Guerre mondiale, deux mouvements de grèves marquent l'histoire sociale de la Belgique : **les grèves générales de 1886**, que l'on peut aussi qualifier de révolte sociale, et **les grèves générales en faveur du suffrage universel**, menées par le mouvement socialiste dès 1890.

Les événements de 1886 débutent à Liège le 18 mars, dans un contexte de crise économique (augmentation du chômage, diminution des salaires, etc.)⁶. Une manifestation y est organisée afin de

5. Pour plus d'informations sur cette organisation, voir E. HUBERT, *Historique de l'Association libre des compositeurs et imprimeurs typographes de Bruxelles 1842-1892*, Bruxelles, 1892 et Luc PEIREN, *De kinderen van Gutenberg. Geschiedenis van de grafische vakbeweging in België voor 1975*, Brussel-Gent, 2006.
6. Gita DENECKERE, « Les turbulences de la Belle époque 1878-1905 », *Nouvelle histoire de Belgique, vol. 1: 1830-1905*, Bruxelles, Complexe, 2005 (coll. Questions à l'histoire).

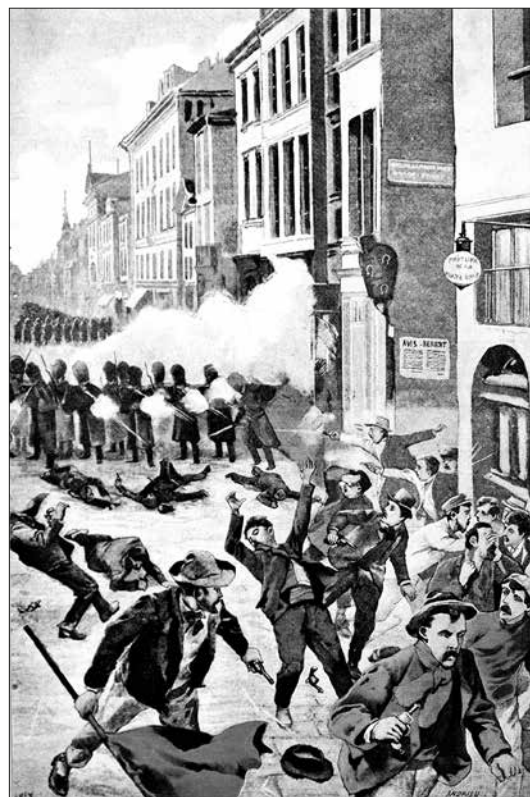


Grève de 1886 (collection Carhop).

commémorer le 15^e anniversaire de la Commune de Paris. Elle dégénère rapidement : des bagarres éclatent, des boutiques sont pillées. Les forces de l'ordre s'efforcent de rétablir le calme, sans succès. Le mouvement s'étend à l'ensemble du bassin industriel liégeois (Seraing, Jemeppe, Flémalle). Le 25 mars, la situation est sous contrôle. Mais c'est au tour du bassin de Charleroi d'entrer en grève. Là, le mouvement est dirigé par les sections de la Chevalerie du travail, puissantes dans les milieux verriers et les charbonnages. La tension monte d'un cran : du matériel industriel est détruit, une propriété privée (le château Baudoux) est incendiée. La grève touche également le Borinage, le Namurois, Dinant, le Tournaisis. L'armée est envoyée pour ramener le calme. À Charleroi, c'est un carnage avec une dizaine de tués et plusieurs dizaines de blessés parmi les ouvrier.ère.s grévistes. Deux cents personnes sont inculpées, les deux meneurs sont condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Avec l'émergence du mouvement socialiste, **la grève est aussi politique**. Le Parti ouvrier belge (POB), fondé en 1885, revendique la conquête du suffrage universel (un homme = une voix), préa-

lable à l'amélioration des conditions de travail et de vie de la classe ouvrière. En 1890, il organise une première grève générale qui force le Parlement à accepter la révision de la Constitution. Le débat commence en février 1893 mais la situation est vite bloquée. Un appel à la grève est lancé par les ouvrier.ère.s des charbonnages en avril 1893 : 200 000 personnes se mobilisent pour revendiquer le droit de vote. Les parlementaires finissent par voter un compromis : le suffrage universel est acquis pour les hommes mais est tempéré par le vote plural (octroi d'un à trois votes selon des critères précis). L'inégalité politique persiste mais, en 1894, 28 socialistes entrent pour la première fois au Parlement. Pour le mouvement socialiste, le combat n'est pas terminé. En 1902, ils proposent à la Chambre d'établir le suffrage universel pour les élections communales. La proposition est rejetée et aussitôt suivie de violentes manifestations (morts à Bruxelles et à Louvain) et d'une grève générale.



Fusillade de la rue Haute lors de la grève générale en faveur du suffrage universel, avril 1902 (Louis VERNIERS, Bruxelles et son agglomération de 1830 à nos jours, Bruxelles, 1958, p. 128).

Une dernière grève générale en faveur du suffrage universel, lancée le 14 avril 1913, se termine le 24 avril, suite à la décision gouvernementale de créer une Commission chargée d'examiner les possibilités d'une réforme électorale. Il faudra attendre 1919 pour que l'égalité en matière de droit de vote soit acquise, du moins pour les hommes⁷.

Évoquer les grèves durement réprimées des travailleur.euse.s ne peut faire oublier que le patron peut, en plus de l'arsenal juridique qui le protège, lui aussi faire grève. C'est le lock-out qui consiste à fermer son entreprise afin d'y empêcher tout accès. L'exemple le plus connu est celui qui se déroule dans les milieux textiles verviétois en 1906. Depuis plusieurs décennies, les tensions sociales n'y font que croître. La puissante Fédération patronale du textile voit sans complaisance la création de plusieurs organisations syndicales. Des conflits éclatent régulièrement. Les patrons, membres de la Fédération, s'entendent pour fermer les usines d'un même secteur, en cas de grève dans une de leurs usines. La contestation grandit. En février 1906, un premier lock-out est décrété à Dison. S'ensuivent des grèves et des lock-out. Ces derniers aboutissent à un lock-out général en septembre. Environ 16.000 ouvrier.ère.s se retrouvent sans travail. La solidarité en faveur des lock-outé.e.s s'organise. Elle vient de tous les coins de Belgique. Des négociations sont lancées à la mi-octobre. Elles se concluent par une convention entre les parties en présence. Les revendications (augmentation de salaire) des fédérations ouvrières ne sont pas rencontrées mais l'existence de ces fédérations est reconnue, ce qui est une première en Belgique. Cette convention est régulièrement présentée comme étant la première convention collective de travail en Belgique.

Grèves et guerre

Durant la Première Guerre mondiale, des arrêts de travail ont lieu dans les entreprises belges. En

février 1916, les ouvrier.ère.s des charbonnages de Mons-Borinage entament une grève motivée par le rationnement des produits alimentaires et réclament une augmentation salariale. Ce mouvement, qui se termine le 5 mai, est un échec pour les travailleur.euse.s. En mars 1918, dans la même région, la déportation des jeunes hommes de moins de 17 ans provoque une grève qui s'arrête au bout de quelques jours, les Allemands ayant accepté de les renvoyer à leurs foyers. En avril-mai 1918, une grève portant sur une augmentation salariale paralyse le Grand Bazar à Bruxelles. Dans ce cas, les grévistes reçoivent le soutien financier des communes d'Anderlecht et de Schaerbeek.

L'entre-deux-guerres : entre grèves défensives et grèves offensives

L'Armistice est signé en novembre 1918. Le Gouvernement d'union annonce, par la voix du Roi Albert I^{er}, des réformes. C'est la réponse attendue après plusieurs années de privation pour la population. Le suffrage universel est acquis en 1919. Mais très vite, les discussions autour de la réduction du temps de travail (huit heures de travail par jour) tournent au vinaigre. Le patronat rejette une réforme qui, selon lui, est un obstacle à la reconstruction des entreprises. De leur côté, les travailleur.euse.s, soutenu.e.s par les syndicats, font face à un coût de la vie de plus en plus élevé alors que leur salaire est équivalent à celui de 1914. Des grèves éclatent. Elles touchent tous les secteurs d'activité : les ouvrier.ère.s industriel.le.s, le personnel des tramways, les agents des postes, etc.

Le ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, le socialiste Joseph Wauters, instaure la première Commission paritaire, la commission d'études pour la réduction du temps de travail dans la sidérurgie. Cette initiative est suivie de la création d'autres commissions. Il oblige ainsi les parties à dialoguer et à trouver une solution. La loi sur les 8 heures est votée le 21 juin 1921.

Un mois plus tôt, le 21 mai 1921, l'article 310 du Code pénal est aboli. La nouvelle loi s'accom-

7. Les femmes obtiennent le droit de vote aux élections communales en 1920 et aux élections législatives et provinciales en 1948.

pagne du vote de la loi sur la liberté d'association. Désormais, la grève ne doit plus être sanctionnée mais ce n'est pas un droit reconnu. Beaucoup parlent dès lors de « liberté de grève ». Le secteur public se voit refuser cette « liberté », jusqu'en 1937, avec la publication de l'arrêté royal portant sur le statut des agents de l'État⁸.

1932 : une grève sauvage défensive

La crise économique, enclenchée par le krach boursier de Wall Street (New York) en octobre 1929, déboule en Europe, entraînant avec elle ses effets néfastes. La perte des débouchés extérieurs, la politique de dévaluation des États, concurrents directs de l'économie belge, génèrent du chômage dans des proportions alarmantes. Les gouvernements catholico-libéraux optent pour des mesures visant à relancer l'économie mais aussi à rééquilibrer ses finances. Dans la pratique, ces dispositions touchent particulièrement les travailleur.euse.s : diminution des allocations de chômage, des pensions, augmentation des impôts et des tarifs douaniers. De son côté, le patronat charbonnier ferme des puits ou exige une augmentation de la production par ouvrier.ère. Les conditions de travail et de vie, déjà précaires, de la classe ouvrière, ne cessent de se détériorer. L'annonce d'une diminution salariale de 10% dans les mines du Borinage est le point de départ d'une grève sauvage des ouvrier.ère.s des charbonnages à la fin du mois de mai 1932. Le conflit s'étend à d'autres bassins miniers, puis à d'autres industries. Le Centre et Charleroi rejoignent le Borinage en lutte. Cette action échappe au contrôle des organisations syndicales.

À l'inverse, elle permet au Parti communiste belge (PCB), fondé en 1921, de sortir de l'ombre. Non seulement il soutient le mouvement mais tend à le durcir. De nombreux dégâts sont constatés. Du matériel industriel est à nouveau

détruit. Le château du directeur des usines métallurgiques de Marchienne-au-Pont est incendié. Les Maisons du Peuple de Charleroi, de Jolimont et de Gilly, qui symbolisent le mouvement socialiste, sont envahies. La réponse des pouvoirs publics est tout aussi violente. Les affrontements entre forces de l'ordre et grévistes entraînent la mort de deux ouvriers à Roux, près de Charleroi. La grève prend fin début septembre, avec un résultat symbolique : les ouvrier.ère.s n'obtiennent qu'un relèvement de 1% de leur salaire.

1936 : la grève générale des 500.000

En 1936, la crise économique semble loin mais les travailleur.euse.s ne bénéficient pas des effets d'une conjoncture économique repartie à la hausse. Un mouvement de grève démarre le 2 juin 1936 chez les dockers d'Anvers qui exigent une augmentation de 14 francs par jour. L'annonce de la grève mobilise le port. Elle éclate sans que les organisations syndicales en donnent le signal. D'autres bassins industriels



JOC, 1932 (Collection Carhop).

8. En fait, cet arrêté veut mettre sur pied des comités du personnel, premier pas vers l'instauration d'une concertation sociale au sein des services publics. L'arrêté royal portant création des comités du personnel de l'État est établi le 14 décembre 1937.

se joignent à l'action. Le 11 juin, c'est au tour du personnel du Charbonnage de la Batterie d'entrer en grève, entraînant à sa suite les autres puits du bassin liégeois. Dans l'après-midi du 12 juin, les ouvrières de la Fabrique nationale (FN) d'armes de guerre à Herstal arrêtent le travail. Le lendemain, l'ensemble du bassin de Liège est à l'arrêt. Au Borinage, la grève commence dans la nuit du jeudi 11 juin au vendredi 12 juin. Ces premiers débrayages se caractérisent par l'occupation des mines et des usines, mais l'intervention rapide de la gendarmerie force les grévistes à quitter les lieux après quelques heures. Le fait que les syndicats, chrétien et socialiste, désapprouvent l'occupation, met un terme rapide à cette forme de lutte. La grève est générale et organisée. Elle marque un tournant dans l'histoire du mouvement syndical. La CSC vit sa première grève générale. Plus de 500.000 travailleur.euse.s y participent. Pour la première fois, les deux syndicats, la Commission syndicale⁹ et la CSC, marqués par le succès du Front populaire en France, élaborent un cahier commun de revendications portant sur l'adaptation des salaires avec un minimum de 32 francs par jour, l'augmentation des allocations familiales (généralisées en 1930), une semaine de congés payés, l'octroi de la semaine des 40 heures de travail. Cette unité d'action relance le processus de négociation abandonné depuis plusieurs années.

La coalition gouvernementale (catholique-libérale-socialiste), dirigée par le catholique Paul Van Zeeland, installe la Conférence nationale du travail (CNT) qui se clôture par un accord de principe à concrétiser soit sous forme de lois, soit par des accords paritaires. Au vu des résultats obtenus, la Commission syndicale et la CSC donnent l'ordre de reprise du travail. Le lundi 29 juin 1936, la reprise est effective partout, à l'exception de quelques secteurs pour lesquels aucun accord n'a été conclu en Commission paritaire. Cette grève offensive aboutit à l'obtention de nouveaux acquis (une semaine de congés payés, etc.).

9. La Commission devient, après deux refontes, en 1937 et en 1945, la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB).

Centrale des Francs Mineurs, Rue Saint Gilles, 29, LIÈGE

CAMARADES,

Les mineurs de tous les bassins attendent une décision.

LES EXIGENCES :

- de mettre la semaine à 45.000 francs
- la semaine de 45 heures comme dans les autres industries
- pension des veuves comme la loi générale
- reconnaissance des maladies professionnelles
- pension et soins gratuits à tous les invalides
- plus de sécurité
- transport gratuit

Notre action est décisive. — LA LUTTE CONTINUE.

Camarades de la F.G.T.B. vous êtes d'accord avec nous, qu'est-ce qui vous retient ?

La victoire approche.

Grève Générale Samedi 19 Janvier

Pour la Centrale : Ant. BOULANGER - Alph. SCHOEMANS.

Centrale der Vrije Mijnwerkers, Rue Saint-Gilles, 29, LUIK

KAMERADEN,

De Mijnwerkers van al de bekken wachten een beslissing.

EENEN DAIKON :

- 1. — eenwettelijke verhoging van het pensioen tot 45.000 frank
- 2. — de 45 urenweek zoals in de andere bedrijven
- 3. — het pensioen der weduwen zoals de algemeene wet
- 4. — invaliden grote kosten vergoegd worden
- 5. — meer veiligheid tegen in de mijnen
- 6. — erkenning van de beroepsziekten
- 7. — gratis vervoer voor al ons arbeiders

Onze actie is vruchtbaar. — DE STRIJD GAAT VERDER.

Kameraden van het A.B.V.V. U zijt akkoord met ons. Wat is het of wie is het die u tegenhoudt.

Algemene staking vandaag zaterdag 19 januari

Namens de Centrale : Ant. BOULANGER - Alfons SCHOEMANS.

CENTRALE DEI LIBERI MINATORI, Rue St-Gilles, 29, LIÈGE

AMICI,

Il minatori di tutti i bacini minerari del Belgio attendono una decisione.

ED ESIGENZE :

- la pensione di 45.000 fr. al più presto.
- la settimana alla vedova come stabilito dalla legge generale
- la settimana di 45 ore come nelle altre industrie
- il riconoscimento della malattia professionale.
- pensione e cure gratuite a tutti gli invalidi
- una maggiore sicurezza
- la crisi del trasporto

La nostra lotta è decisiva. LO SCIOPERO CONTINUA.

Voi amici della F.G.T.B. siete d'accordo con noi, e allora cosa vi trattiene ?

La vittoria si avvicina.

SCIOPERO GENERALE SABATO 19 GENNAIO.

Sciopero generale sabato 19 gennaio

Per il Comitato : Antoine Boulanger Alphonse Schoemans

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. NIET OP DE OPENBAAR WEG WERPEN. NON GETATTE IL PRESENTE FOGLIO NELLE PUBBLICHE VIE.

Roulet Press, Liège.

Tract de la Centrale des francs-mineurs annonçant la grève générale notamment en faveur des 45 heures, Liège, années 1960 (Collection CARHOP).

Après 1945 : paix sociale et droit de grève

Après la Seconde Guerre mondiale, avec le Pacte social de 1944, le fait syndical est officiellement reconnu par le patronat. Ce dernier se voit garantir la paix sociale en échange de réformes comme la légalisation des relations collectives de travail. Par contre, la Belgique choisit de ne pas définir le droit de grève. Cependant, le processus de déclenchement d'une grève doit faire l'objet d'un préavis déposé au bureau de la commission paritaire du secteur concerné. L'État va limiter les effets de la grève, avec la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix, qui autorise la réquisition de travailleur.euse.s en cas de grève ou de lock-out pour l'entretien du matériel industriel. Les syndicats y sont réticents car elle réduit la capacité d'action d'un mouvement de grève.

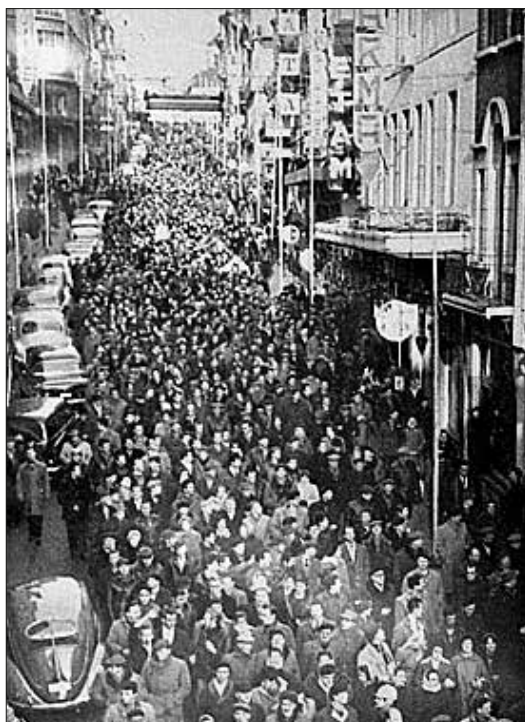
Imposer ou non un cadre légal à l'exercice du droit de grève est un débat récurrent qui inter-

vient quand le patronat et les pouvoirs publics s'estiment « lésés » par cette action collective.

La grève politique

Dans les années d'après-guerre, un événement politique va diviser la société belge : la Question royale ou autour de la personne du Roi Léopold III¹⁰ dont l'attitude durant la guerre est contestée, même par ses ministres. Finalement, une consultation populaire est organisée le 12 mars 1950. Bien qu'une majorité se dégage en faveur du retour du roi (57%), le pays reste profondément divisé. La Wallonie, fortement dominée par le mouvement socialiste, est majoritairement hostile au retour de Léopold (58%). À l'inverse, la Flandre, principalement catholique, lui est favorable (72%). Mais ce vote favorable n'entame pas la détermination de ses opposant.e.s. Une grève générale, menée par les socialistes, avec à leur tête la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), est décrétée en juillet 1950. Elle prend un tour violent avec la fusillade de Grâce-Berleur, près de Liège, qui cause plusieurs morts. Léopold III abdique en faveur de son fils Baudouin.

La grève de l'hiver 1960-1961 contre la « loi unique », dite la « loi de malheur », est un mouvement dirigé contre les mesures d'austérité décidées par le gouvernement chrétien-libéral¹¹. En 1960, la Belgique est confrontée à une faiblesse structurelle de son secteur industriel, particulièrement des charbonnages et de la métallurgie. La Wallonie amorce son déclin économique : les fermetures et pertes d'emplois menacent. Dans le même temps, le Congo acquiert son indépendance, ce qui occasionne de nouvelles pertes de débouchés. Le projet de loi



Manifestation en front commun des travailleurs des ACEC qui viennent de constituer un comité de grève contre la Loi unique, Charleroi, 20 décembre 1960 (CARHOP, Fonds La Cité).

d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, déposé à la Chambre le 4 novembre 1960, rencontre une vive opposition. Il contient essentiellement des mesures anti-sociales : diminution de l'assurance-chômage, renforcement du contrôle médical de l'assurance maladie-invalidité, l'abaissement de traitement des agents communaux et provinciaux, le recul de l'âge de la retraite dans les services publics, l'augmentation de la fiscalité indirecte... Les premiers arrêts de travail ont lieu à Anvers et à Charleroi. À la mi-décembre, toute la Wallonie et quelques centres industriels de Flandre sont à l'arrêt. Les divers secteurs de la Centrale générale - socialiste - des services publics se prononcent pour une grève générale illimitée à partir du 20 décembre. Le 23 décembre, la grève est générale dans les bassins de Liège, du Borinage, du Centre et de Charleroi, puis à Gand, à Anvers, dans le Tournais et le Brabant wallon. Bien dépassée par sa base, la FGTB laisse ses centrales et ses fédérations agir comme bon leur semble. Du côté chrétien, la situation est confuse. Des syndicalistes chrétiens participent activement aux

10. Demeuré en Belgique après la Campagne des 18 jours - contre l'avis de ses ministres -, Léopold III et sa famille sont déportés par les Allemands en Allemagne, puis en Autriche. Libéré en juin 1945 par les Américains, Léopold III, tenu au courant des dissensions qui animent le gouvernement de retour d'exil, s'installe en Suisse.

11. Pour plus d'informations sur la grève de l'hiver 1960-1961, voir Jean NEUVILLE et Jacques YERNA, *Le choc de l'hiver '60-'61*, Bruxelles, 1990, (Pol-His) et l'exposition du CARHOP (en ligne) www.carhop.be/expos/hiver60/H60to.html

premières actions menées à Anvers et à Charleroi mais la CSC nationale juge la grève inutile et prématurée, les négociations sur la Loi Unique n'ayant pas encore abouti. Finalement, le 27 décembre, le Comité national de la CSC se prononce contre la grève, qu'elle estime politique. En Wallonie, le mouvement prend un tournant politique plus radical : les dirigeants syndicaux socialistes revendiquent des réformes de structure, le fédéralisme comme réponse à la question de la reconversion industrielle de la Wallonie. Le 13 janvier 1961, la Chambre adopte la « loi unique ». Les incidents violents se multiplient lors de la grève avec un tué à Chênée. Au final, le 23 janvier, le retour au travail est voté, dans un contexte qui marque le début du combat du mouvement wallon en faveur de l'autonomie économique.

Le mouvement syndical chrétien s'est toujours posé la question de l'opportunité ou non de la grève. Depuis sa création, la CSC n'y est pas opposée mais elle reste l'ultime moyen, le dernier recours à n'employer que si les négociations échouent. Par contre, elle rejette la grève politique. A chaque demande de la FGTB pour organiser une action commune, la CSC devra se positionner sur les objectifs du mouvement, son déroulement (est-elle prématurée ou non ?).

Nouvelles formes de grèves

À partir de la fin des années 1960, les restructurations, les fermetures d'usines se succèdent. Elles s'accroissent en raison de la crise économique déclenchée par le choc pétrolier de 1973. Préserver l'emploi devient une priorité pour les syndicats.

De nouvelles formes de grève sont lancées : la grève tournante, la grève perlée, la grève sauvage, la grève avec piquets de grève, la grève avec occupation de l'usine¹², comme à la poêlerie de Taminés Domines.

12. En 1936, il y a eu des occupations d'usine mais de courte durée.

Certaines occupations sont à la base d'initiatives autogestionnaires¹³ : les Gaufreries Champagne à Moustier-sur-Sambre en 1975, la société ANIC à Louvain-la-Neuve devenue l'asbl Le Balai libéré en 1975¹⁴, les Fonderies Mangé à Embourg près de Liège en 1976 ou la SA Confection industrielle, ex-Salik, devenue la société coopérative L'Espérance en 1978¹⁵.

La grève au finish, autrement dit mener une grève dans la durée jusqu'à l'obtention des revendications, est considérée comme un « suicide collectif ». Un exemple en est la grève, menée conjointement en 1986 par la FGTB et la CSC à la SA des Usines à Cuivre et à Zinc de Liège,



Occupation de la Fonderie Mangé par les travailleurs en raison de l'absence de versement de salaire, Embourg, 1978 (Fonds Info CSC).

suivie d'un lock-out. Malgré la reprise du travail, les relations sociales restent tendues, chaque partie campant sur ses positions. Cette obstination aboutit à la liquidation de l'entreprise en 1992 et 810 personnes perdent leur emploi.

13. Marie-Thérèse COENEN, « Et si on se passait des patrons ? Des grèves aux luttes autogestionnaires en Belgique (1966-1985) », *Sens Public. Revue internationale*, mai 2009 (en ligne) http://sens-public.org/IMG/pdf/SensPublic_Femmes_dans_l_action_militante_Marie-Therese_Coenen.pdf
14. Florence LORIAUX, « Quand Mai 68 réhabilite l'autogestion », *Le chou de Bruxelles*, n° 104, avril-juin 2018 ; Marie-Thérèse COENEN, « L'autogestion au féminin », *Analyses du CARHOP*, décembre 2005 (en ligne) www.carhop.be/images/Autogestion_au_feminin_MTC_2005.pdf
15. Marie-Thérèse COENEN, « Quel Look, mon Salik ! », *Les cahiers de La Fonderie, revue d'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise*, n° 15, décembre 1993, pp. 42-46.



Manifestation du front commun syndical sur le thème « Sauver l'emploi en Wallonie », Namur, 29 mars 1979 (Fonds CSC nationale).

À partir des années 1980, le patronat combat avec force toute velléité de grève. Il recourt de plus en plus aux tribunaux pour défendre ses droits au titre de propriétaire des moyens de production et ce qu'il considère comme une atteinte à la liberté du travail. Il anticipe même certaines actions collectives en engageant une procédure devant le juge en référé. Sa cible principale est la grève avec piquets de grève. Ce mode d'action nuit, selon lui, au droit individuel du travail. Et il gagne la procédure. Le juge impose des astreintes à tout piquet de grève empêchant l'accès à l'entreprise. Les syndicats s'y opposent à leur tour et introduisent des recours. Les exemples sont nombreux. C'est le cas lors de la grève à la SA Volkswagen en septembre 1994 ou lors du conflit en mars 1995 à Caterpillar, ou encore lors de l'action en mai 1995 menée à l'usine Splintex de Fleurus lors du renouvellement de la convention collective.

La grève dirigée contre l'employeur

Dans les années 1980, les travailleur.euse.s occupé.e.s dans des secteurs liés aux pouvoirs publics se mobilisent. Le secteur du non-marchand, actif dans les services aux personnes (soins de santé, aide à domicile, réinsertion socio-professionnelle, secteur socio-culturel,

etc.) bénéficie d'une reconnaissance récente (accords du non-marchand de 2000). Les pouvoirs publics sont l'employeur d'une partie des établissements de soins de santé (hôpitaux et maisons de soins et/ou de repos gérés par les CPAS) mais ceux qui subsidient les institutions de soins de santé gérées par le privé. Dans ces milieux essentiellement féminins, les salaires sont faibles et l'organisation du travail pénible. Les diverses politiques de résorption du chômage et les diverses politiques en matière de soins de santé précarisent davantage la viabilité du secteur et le contrat de ses travailleur.euse.s. D'importants mouvements de grève, comme celui des aides familiales en 1984, ou celui des « Blouses blanches », ce dernier étant toujours actif aujourd'hui.

Le service minimum pour les entreprises publiques

Dans les années 2010, la multiplication des mouvements sociaux au sein des entreprises publiques (grève tournante en 2014 et en 2018, grève spontanée en mai 2016, etc.), notamment dans les transports en commun, et en particulier à la SNCB, rouvre le débat sur l'instauration d'un service minimum.

En 2017, suite à l'échec des négociations entre les interlocuteurs sociaux, le gouvernement de droite, mené par le libéral Charles Michel, décide de légiférer : le 29 novembre 2017, la loi relative à la continuité du service de transport ferroviaire de personnes en cas de grève est votée. Dorénavant la SNCB, dans l'obligation de préparer une offre de transports satisfaisante pour ses client.e.s, doit être avertie au moins 8 jours ouvrables avant la tenue du mouvement et les agents sont prié.e.s de signaler 72 heures avant la grève s'il.elle.s y participent ou pas. En juin 2018, le service minimum est appliqué pour la première fois lors de la grève de 48 heures des cheminots de la CGSP. En juillet 2018, les syndicats des cheminots, à l'exception du syndicat libéral, introduisent un recours en annulation contre le service minimum auprès du Conseil d'État.

En mars 2019, c'est au tour des prisons, régulièrement en grève depuis plusieurs années, de se voir imposer un service garanti.

En guise de conclusion

Étudier l'histoire des grèves permet de caractériser leur évolution comme un « *évènement marginal, répréhensible et réprimé* » passé au statut « *d'un fait social, autorisé et progressivement institutionnalisé* »¹⁶ permettant la construction des droits sociaux. Mais surtout de pouvoir prendre conscience des forces de mobilisation et de conscientisation qui animent des groupes humains pour la défense de leurs droits, de leurs intérêts ou de leurs convictions. Les quelques exemples qui ont été présentés dans cet article (il y en a pourtant des milliers d'autres qui s'inscrivent ou non dans la mémoire collective) traversent à la fois le temps et l'espace mais ont en



Grève des travailleurs de CEVA, entreprise de logistique installée sur deux sites, Machelen et Vilvorde, à la suite de l'annonce du licenciement de 65 personnes et à la remise en question par l'employeur du statut d'employé, juin 2009 (Fonds CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde).

commun de toujours se réinventer en fonction des publics concernés et des actions menées afin d'obtenir une amélioration (ou d'empêcher une dégradation) de leurs conditions de vie et leur environnement professionnel.

16. Stéphane SIROT, *La grève en France, une histoire sociale (XIX^e - XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002.



Grève à la SNCB pour dénoncer les problèmes récurrents de la division B-Cargo chargée du transport des marchandises, 5 novembre 2010. (Fonds Transcom).